

À partir du 22 mai 2018

ENQUÊTE EMPLOI 2018

Comprendre le fonctionnement du marché de l'emploi et suivre son évolution très régulièrement sont des enjeux très importants pour tous les pays, tous les territoires. La plupart des pays réalisent chaque année des enquêtes statistiques sur l'emploi : tous les pays de l'Union européenne, les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande...

La Nouvelle-Calédonie a réalisé cette enquête en 2017. La dernière et seule opération statistique sur l'emploi en Polynésie française a été effectuée en 1994.

En 2018, l'ISPF réalise une nouvelle enquête. Une trentaine d'enquêteurs de l'ISPF vont effectuer des entretiens auprès de plus de 10 000 personnes de 15 ans et plus. A partir de mai, 2 900 ménages sont visités dans les îles de La Société et 1 000 ménages dans les autres archipels jusqu'à la fin de l'année.



cyclone

MESURER POUR MIEUX COMPRENDRE

> CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contacts : eeepf@ispf.pf Tél. : 40 47 34 47
Informations et renseignements : www.ispf.pf

PEUT-ÊTRE CHEZ VOUS ? RÉSERVEZ-NOUS UN BON ACCUEIL !

C'est votre logement qui est tiré au sort, selon une méthode statistique garantissant la diversité des familles dans l'échantillon afin d'en assurer la représentativité, c'est donc le hasard qui fait que votre famille se trouve dans cet échantillon. Il n'y a pas d'identification des personnes à l'avance. Si votre logement est tiré au sort, l'enquêteur devra interroger toutes les personnes en âge de travailler. La délibération n°76-50/AT modifiée du 9 juillet 1976 prévoit des peines d'amendes en cas de refus de réponse ou de réponse volontairement fautive, mais l'ISPF compte avant tout sur votre sens civique et votre bonne volonté pour accueillir avec gentillesse l'agent enquêteur.

COMMENT RÉPONDRE ET SUR QUOI ?

Une fois le contact établi avec l'enquêteur, celui-ci vous pose les questions et saisit directement les réponses sur son ordinateur, toutes les questions sont relatives à l'emploi dans toutes ses dimensions. Pour les personnes qui ont un emploi, quels emplois, quels métiers, quels contrats, quelles conditions de travail, quelles formations ? Pour les personnes qui sont sans emploi, quels types de recherche d'emploi, quels emplois auparavant, quelles formations ?

Après cette première interview, l'ISPF reprendra normalement contact avec vous les deux prochaines années, sur simple appel téléphonique si vous le souhaitez, pour savoir si votre situation a changé ou non. Ceci permet de suivre au plus près les évolutions de chacun sur le marché de l'emploi.

À QUOI SERT L'ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI ?

Les résultats statistiques permettent aux décideurs de mieux orienter les politiques publiques, mais également à tout un chacun d'être mieux informé sur l'emploi, son évolution, ses spécificités.

Cette enquête a de multiples utilisations, dont les plus courantes sont :

- Etablir, année après année, les taux de chômage et d'emploi en Polynésie française ;
- Comprendre quels sont les éléments qui facilitent ou limitent l'accès des individus à l'emploi, afin de mieux orienter les politiques publiques (type de formation, mobilité géographique, dispositif d'insertion professionnelle, ...)
- Mieux connaître les conditions de travail, en observant par exemple les cas de temps partiel imposés ou les emplois précaires ;
- Suivre l'évolution de la situation de chacun sur trois ans permet, par exemple, de voir quel type de recherche ou quel type de démarche est la plus efficace pour mener à l'emploi.

CONFIDENTIALITÉ DES RÉPONSES ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

- Tous les questionnaires sont anonymisés. Seuls les prénoms sont notés pour faciliter les échanges avec l'agent enquêteur. Les réponses données resteront confidentielles et uniquement réservées à l'ISPF.
- En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les réponses à ces questionnaires sont protégées par le secret statistique et resteront confidentielles et uniquement réservées à l'ISPF qui est seul habilité à les traiter, de façon anonyme, pour établir les résultats statistiques. Il est impossible que ces informations soient utilisées pour un contrôle administratif ou fiscal. Cette enquête respecte les procédures de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés [Cnil -[N° d'agrément 217040 du 05 avril 2018].
- Les agents enquêteurs ont tous une carte professionnelle et sont soumis au secret professionnel. La personne interrogée peut vérifier l'identité de l'agent enquêteur qui se présente chez elle en téléphonant à l'ISPF au 40 47 34 47.



INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE